



COMMUNE D'YVONAND

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité d'Yvonand soumet à l'enquête publique du **4 mars 2026 au 2 avril 2026** :

- Le plan d'Affectation Communal (PACom) ;**
- Le règlement sur le plan d'affectation communal et la police des constructions ;**
- Les plans fixant la limite des constructions ;**
- Le plan des dangers naturels ;**
- Le plan de l'espace réservé aux eaux ;**
- La décadastration des parcelles 1684, 1705, 2653 et 50 et transfert au domaine public communal ;**
- La décadastration partielle des parcelles 1759 et 32 et transfert au domaine public communal ;**
- La délimitation de l'aire forestière ;**
- Le dossier d'abrogation du plan d'extension cantonal n°232 : plan et rapport**

Le dossier établi par le bureau Dolci Architectes SA à 1400 Yverdon-les-Bains, le rapport explicatif selon l'art. 47 OAT et l'examen préalable, ainsi que son complément, de la Direction générale du territoire et du logement sont disponibles pour consultation à l'administration communale d'Yvonand au rez-de-chaussée, avenue du Temple 8 (durant les heures d'ouverture) ainsi qu'aux piliers publics et sur le site internet du **4 mars 2026 au 2 avril 2026**.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent impérativement être adressées par écrit à la Municipalité avant l'échéance du délai d'enquête.

En présence des urbanistes en charge du dossier, une séance d'information publique aura lieu à la salle polyvalente le 18 mars 2026 à 19h30.

La Municipalité